



PREFET DE TARN-ET-GARONNE

AVIS AU PUBLIC

Opération de Restauration Immobilière de Montauban - programme n° 9 de travaux concernant l'immeuble cadastré BO 33, situé 35, rue de la République

Enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique

Une enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique des travaux du programme n° 9 de restauration immobilière, concernant l'immeuble cadastré BO 33, situé 35, rue de la République à Montauban est organisée du **lundi 25 novembre 2019 à 9h00 au lundi 9 décembre 2019 à 17h00 à la mairie de Montauban.**

M. Michel BLANC est désigné comme commissaire-enquêteur par le tribunal administratif de Toulouse. Il siégera à la **mairie de Montauban - Salon bleu**, en vue de recueillir les observations du public, aux jours et heures suivants : **le mercredi 27 novembre 2019 de 14h30 à 17h00 et le vendredi 6 décembre 2019 de 14h30 à 17h00.**

Le dossier soumis à enquête, ainsi qu'un registre d'enquête, seront déposés à la **mairie de Montauban – service documentation** - pendant la durée de l'enquête, afin que le public puisse en prendre connaissance aux heures et jours suivants : **du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et de 13h30 à 17h00.** Pendant toute la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations sur l'utilité publique du projet sur le registre d'enquête déposé en mairie. Les observations pourront également être adressées par écrit au commissaire enquêteur, à l'adresse de la mairie de Montauban – 9 rue de l'Hôtel de ville - BP 764 – F 82013 MONTAUBAN.

Le dossier soumis à enquête sera également mis en ligne sur les sites internet suivants :

- portail internet des services de l'Etat en Tarn-et-Garonne (www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-avis-de-l'autorite-environnementale) (hors ICPE). Les personnes intéressées pourront communiquer leurs observations par voie électronique en utilisant le bouton dédié « réagir à cet article ».
- site internet de la ville de Montauban : www.montauban.com/ma-ville/mairie/enquetes-publiques.

A l'expiration du délai d'enquête, le registre sera clos et signé par le commissaire enquêteur, qui transmettra ensuite le dossier et le registre au maire de Montauban, avec son rapport et ses conclusions motivées, précisant s'il est favorable ou non au projet, dans un délai d'un mois à compter de la date de clôture de l'enquête. Toute personne physique ou morale concernée pourra demander communication du rapport et des conclusions motivées du commissaire enquêteur sur demande écrite formulée auprès du préfet de Tarn-et-Garonne – direction des ressources et des politiques publiques – pôle d'appui interministériel/mission environnement – 2 allée de l'Empereur – 82000 MONTAUBAN. Ce rapport et ces conclusions seront également mis en ligne sur le site internet des services de l'Etat en Tarn-et-Garonne (www.tarn-et-garonne.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Enquetes-publiques-avis-de-l'autorite-environnementale) (hors ICPE).

A l'issue de la procédure, la décision relative à la déclaration d'utilité publique du projet sera prise par arrêté préfectoral.